



KPMG S.A.
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

**Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles de l'Eure
(C.I.D.F.F. de l'Eure)**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de
l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)
Espace Olympe de Gouges - 3 rue du Général Leclerc - 27000 Evreux
Ce rapport contient 11 pages
Référence : CDy

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble La Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
776 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)

Siège social : Espace Olympe de Gouges - 3 rue du Général Leclerc - 27000 Evreux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur la méthode d'acquisition du produit de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

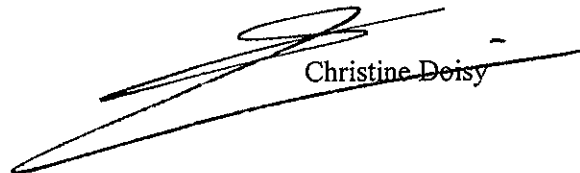
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Evreux, le 11 mars 2011

KPMG S.A.



Christine Deisy

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.

	ACTIF		AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		PASSIF	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 546,57		20 806,74	1 367,14	FONDS PROPRES	65 995,00
AGENCEMENTS / AMENAGEMENTS	8 116,03		8 116,03	0,00	RESERVES STATUTAIRES	18 197,45
MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	10 293,97		10 293,97	0,00	REPORT A NOUVEAU	40 296,48
MOBILIER, MATÉRIEL	3 136,57		2 396,74	1 367,14	RÉSULTAT DE L EXERCICE	7 501,07
CRÉANCES	45 717,83		3 690,42	19 057,24	PROVISIONS	1 500,00
CLIENTS	42 358,33		3 690,42	576,24	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	1 500,00
AUTRES CRÉANCES	3 359,50			18 481,00		
DISPONIBILITÉS	67 362,35			76 056,85	DETTES D'EXPLOITATION	42 220,34
BANQUE	7 872,08			3 331,69	Fournisseurs	2 594,62
LIVRET	59 480,10			72 701,99	DETTES FISCALES ET SOCIALES	39 625,72
CAISSE	10,17			23,17	CHARGES A PAYER	5,00
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE				229,20	PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	414,25
TOTAL	134 626,75		24 497,16	96 710,43	TOTAL	110 129,59
						96 710,43

COMPTES DE RESULTAT 2010

CHARGES		2010	2009	PRODUITS		2010	2009
60	ACHATS	127 286,61	9 641,27	70	PRODUITS D'EXPLOITATION	31 398,75	21 219,67
60400	ACHATS ETUDES ET PRESTAT°	3 800,00	6 457,60	70610	PRESTATIONS (public)	14 927,50	7 882,23
60611	ÉLECTRICITÉ GAZ EAU	566,99	1 339,65	70620	PRESTATIONS (villes)	16 471,25	13 337,44
60631	FOURN.ENTRETIEN &PETIT MAT.	363,49	124,27				
60641	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 904,37	1 719,75				
60685	FOURNITURES EDUCATIVES	5 093,76					
61	SERVICES EXTERIEURS	173 123,35	22 645,37	74	SUBVENTIONS	239 804,38	227 437,97
61100	SOUS TRAITANCE	2 400,00	2 510,00	74100	ETAT DROIT DES FEMMES	48 182,00	48 259,00
61320	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	9 144,00	11 694,32	74120	ETAT DRASS DDASS	36 751,00	20 560,00
61350	LOCATIONS MOBILIERES	2 691,44	4 198,40	74130	ETAT AUTRES	24 660,00	38 707,00
61500	ENTRETIEN /REPARATIONS	1 151,64	1 888,38	74300	CONSEIL GENERAL	74 500,00	74 000,00
61560	MAINTENANCE	230,10	307,67	74400	MUNICIPALES	21 099,00	21 812,00
61610	ASSURANCES	1 696,07	1 707,82	74500	AIDES A L EMPLOI	12 430,38	15 699,97
61810	DOCUMENTATION	199,10	338,78	74600	CAF	8 500,00	8 400,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 347,25	9 639,92	74700	FSE	13 682,00	
62200	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	200,00					
62260	HONORAIRES	3 388,68	3 293,78				
62300	PUBLICITE/PUBLICATIONS	200,00					
62510	FRAIS DE TRANSPORTS	7 023,54	8 052,16	75	PRODUITS GESTION COURANTE	240,00	150,00
62560	MISSIONS	6 423,97	3 859,67	75520	COTISATIONS	240,00	150,00
62570	RECEPTIONS	499,50	689,05				
62610	AFFRANCHISSEMENTS	933,00	784,85				
62620	TÉLÉPHONE	2 205,18	2 318,56				
62621	INTERNET	442,38	539,85	76	PRODUITS FINANCIERS	778,11	1 037,09
62700	SERVICES BANCAIRES	31,00	102,00	76800	INTERETS	778,11	1 037,09
63	IMPOTS ET TAXES	9 022,05	7 767,48				
63110	TAXE SUR SALAIRES	6 404,00	5 248,00				
63330	FORMATION PROFESSIONNELLE	2 618,03	2 519,48				
64	CHARGES DE PERSONNEL	200 171,84	191 043,33	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	173,60	904,54
64100	SALAIRES BRUTS	149 594,35	143 970,16	77180	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,76	501,60
64120	CONGES PAYES	318,00	717,00	77130	LIBERALITES PERCUES	20,00	402,94
64510	URSSAF	29 782,29	26 938,53	77200	PRODUITS S/EX ANTERIEURS	147,84	
64530	RETRAITE	9 067,05	8 739,90				
64540	ASSEDIC	6 582,38	6 117,39				
64550	CHARGES S/ CONGES A PAYER	444,00	120,00	78	REPRISES S/PROV°	1 680,00	0,00
64580	PRÉVOYANCE	552,15	536,93	78100	REPRISES S/PROV°	1 680,00	
64750	MÉDECINE DU TRAVAIL	629,57	613,31				
64830	FORMATIONS	3 202,05	3 260,11				
65	AUTRES CHARGES GEST. COUR.	413,85	274,50	79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 916,22	3 124,20
65800	CHARGES DIVERSES	413,85	274,50	79100	RBT DIVERS	2 916,22	3 124,20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 479,33	1 803,43				
67200	CHARGES S/ EX ANTERIEURS	2 479,33	1 803,43				
67880	CHARGES EXCEPTIONNELLES		499,50				
68	DOTATIONS AMORT/PROVISIONS	5 817,73	3 452,36				
68112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	627,31	1 452,36				
68174	DOT° AUX PROVISIONS/DEPREC°	3 690,42	1 680,00				
68680	AUTRES DOTATIONS	1 500,00					
	RÉSULTAT DE L' EXERCICE (excédent)	7 501,07			RÉSULTAT DE L' EXERCICE (déficit)		2 543,69
	TOTAL DES CHARGES	276 994,06	256 417,16		TOTAL DES PRODUITS	276 994,06	256 417,16

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.

Annexes

Faits majeurs de l'exercice

Evénements principaux de l'exercice

Le secteur « violences » mis en place en janvier 2009 s'est considérablement développé. Les entretiens individuels ont doublé (2009 : 282 personnes accueillies, 2010 : 560)

Le secteur emploi a déposé en février une demande de financement de microprojet au Fonds Social Européen. Intitulé « femmes et emploi », cette action leur permet de se redynamiser, reprendre confiance, comprendre l'impact des rôles sexués et à travers l'évolution de la femme et de leur parcours personnel construire un projet (voir rapport d'activité, secteur emploi)

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan

Actif

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
agencements, installations	8 116,03			8 116,03
mat bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
mobilier	3 136,57			3 136,57
TOTAL	21 546,57			21 546,57

Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortiss. cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
agencements installations	8 116,03			8 116,03
matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
mobilier	1 769,43	627,31		2 396,74
TOTAL	20 179,43	627,31		20 806,74

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
mobilier	linéaire	5 ans

Les provisions

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.

Provisions pour dépréciations compte client :

Pour solde CG : 1500.00

Pour solde FSE : 1 500.00

Broglie : 690.42

Provision pour charges de remise en état des locaux : 1 500.00

Créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	42 358,33	42 358,33	
autres	3 359,50	3 359,50	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	45 717,83	45 717,83	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Clients :	collèges et lycées	1 723.08
	CIDFF du 28	899.75
	Centre social Gisors	525.00
	ATESA	708.00
	CC Broglie, Andelle	3 192.00
	IFSI, AVEDE	392.31
	Conseil général	19 500.00
	Fonds social européen	13 682.00
	CAF	2 550.00
	UNIFAF	686.19
	SGAR	- 1 500.00
Autres	emplois aidés	2 979.50
	UNIFAF	380.00

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.

Passif

Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2594,62	2594,62		
Dettes fiscales et sociales	39625,72	39625,72		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42220,34	42220,34	0,00	0,00
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés

	nature	Montant exercice
fournisseurs	EDF	100.28
Factures non parvenues	La Ligue KPMG	800.00 1694.34

Dettes fiscales et sociales

Personnels et cptes rattachés	14 167.00
URSAFF	14 421.47
Autres organismes sociaux	6 715.22
Taxe salaire	1 704.00
Taxe formation professionnelle	2 618.03

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.

Informations relatives au résultat

Méthode d'acquisition du produit de subventions

Le produit comptable lié aux subventions est acquis conformément aux conditions figurant dans les conventions signées avec le financeur. La convention référent R.S.A.. signée avec le Conseil général prévoit l'accueil d'un nombre minimal de bénéficiaires, ceux-ci sont adressés uniquement par le financeur. Dans la mesure où le CIDFF n'a aucune action possible sur le nombre de dossiers, la totalité du produit prévu dans la convention est comptabilisé.

Autres informations

Engagements hors-bilan

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée n'a pas été chiffré au 31/12/2010. Compte tenu du faible nombre de personnes qui pourraient être concernées par le versement d'une indemnité de départ en retraite du fait d'un turnover important pour les juristes l'engagement est considéré peu significatif."

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nulle au titre de l'année 2010.

Le Commissaire aux Comptes
KPMG S.A.